



Problème d'infiltrations logement immobilière 3f

Par **Thierry75011**, le **14/06/2011** à **09:42**

Bonjour,

Je suis locataire d'un T2 géré par Immobilière 3F.

Au mois d'août 2010, suite à d'importants orages, j'ai eu des infiltrations assez importantes dans la pièce principale.

Je précise que j'ai posé un sol stratifié dans cette pièce, l'entrée et le couloir et que ces infiltrations passaient sous ce sol stratifié, au niveau de la porte fenêtre.

J'ai aussitôt prévenu le gardien remplaçant ainsi que mon assurance.

Après avoir rempli et renvoyé ma déclaration de sinistre, j'ai aussi envoyé un message depuis mon compte locataire, message transmis automatiquement dans toutes les structures 3F.

Fin août, passage du responsable habitât. Celui-ci a constaté l'état de mon sol, est allé sur le balcon et m'a expliqué que cela devait provenir des joints de dilatation mal fait lors du ravalement de la façade, ainsi que ceux des entourages des fenêtres, mais qu'il y avait pire que moi.

Ensuite, après maintes réclamations, deux entreprises sont venues pour faire un devis pour le remplacement de mon sol, soit disant pris en charge par 3F, mon assurance ne couvrant les dégâts qu'à concurrence de 140,00 euros(?), mais aucune entreprise n'est venue pour réparer les infiltrations.

Depuis, plus de nouvelles, 3F ne répond même plus à mes réclamations et cela dure depuis août 2010. Chaque fois qu'il pleut, l'eau rentre chez moi et l'infiltration est de plus en plus importante, à un point que la semaine dernière ça s'est infiltré chez ma voisine du dessous par son plafond.

Chez appelé dernièrement la Maif, et il m'a été répondu qu'ils ont envoyés quatre courriers à 3F pour demander si les travaux de réparation des infiltrations avaient été réalisés, mais aucune réponse ne leur a été faite.

Je ne dors plus car chaque fois qu'il pleut, je suis inquiet et je me lève pour éponger, mon sol est imbibé en permanence, ça sent le moisi, ce qui fait que cette pièce principal n'est même plus vivable, et ce, depuis 10 mois.

Je ne sais plus quoi faire, ni à qui m'adresser.

Je ne roule pas sur l'or...

Quels recours puis-je avoir? Puis-je demander des dommages et intérêts pour préjudice de jouissance de ma pièces principale? Pour préjudice moral?

Merci sincèrement de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Par **mimi493**, le **14/06/2011 à 13:21**

LRAr de mise en demeure de faire les réparations sans délai vu que ça dure depuis des mois, qu'à défaut, vous saisirez le tribunal d'instance

Par **Thierry75011**, le **20/06/2011 à 09:40**

Bonjour,

Merci pour votre aide!

J'ai fait comme vous me l'avez conseillé, j'ai envoyé un courrier de mise en demeure en recommandé avec A.R.

Merci infiniment pour votre aide.